



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le onze février à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 février 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D7-5-1-08

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE EN VUE DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE « D' OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE »

Etaient présents :

TERRENNE Jean Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine (pouvoir donné à Eric DELFARIEL), DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, Madame LE CORRE Christiane, Monsieur Guy MERIEL

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Madame Marie Bernard MAERTEN a été désignée secrétaire de séance.

2022D7-5-1-08

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE EN VUE DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE « D'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE »

La Ville de Valence d'Agen et la Communauté des Communes des Deux Rives sont signataires avec l'État, La Région Occitanie, et le Département du Tarn et Garonne de la Convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain ».

Ce dispositif vise à donner les moyens aux collectivités concernées, de réaliser leur projet urbain en confortant leur rôle de centralité de la Ville de Valence d'Agen et répondre aux enjeux de redynamisation et d'attractivité de l'ensemble du territoire.

Ce programme doit se concrétiser par l'établissement d'une convention cadre «d'Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) avec divers signataires.

Pour la rédaction de cette convention, il convient de réaliser une étude pré-opérationnelle nécessaire à la définition du projet global et sa réalisation opérationnelle.

Cette mission a été attribuée, après consultation, au bureau d'études URBA.PRO pour un montant de 72 125 € HT.

Cette étude étant liée au programme « Petites Villes de Demain », il peut faire l'objet de subventions de la part de certains partenaires suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Montant sollicités
ANAH	36 062,50 € HT (50%)
Banque des territoires	14 425,00 € HT (20%)
Conseil Départemental du Tarn et Garonne	7 212,50 € HT (10%)
Auto financement	14 425,00 € HT (20%)
TOTAL	72 125,00 € HT

Le Président propose donc :

- d'adopter ce plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les partenaires sur ces bases,
- de l'autoriser ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'adopter ce plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les partenaires sur ces bases,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

Fait à Valence d'Agen, le 11 février 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 14 février 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

17 FEV. 2022

Affiché sur le panneau des annonces légales le

17 FEV. 2022

AR Préfecture

DEMANDE SUBVENTIONS POUR ETUDE PRE6OPERATIONNELLE EN VUE SIGNATURE CONVENTION CADRE ORT

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20220211-2022D7_5_1_08-DE
Numéro d'acte :	2022D7_5_1_08
Date de décision :	11/02/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-5-1-0-0 (Finances locales / Subventions / demandées)
Fichier acte :	2022D7-5-1-08 DEMANDE SUBVENTIONS POUR ETUDE PRE6OPERATIONNELLE EN VUE SIGNATURE CONVENTION CADRE ORT.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
<hr/>	
Date d'envoi de l'acte :	17/02/2022 08:29:02
Date de réception de l'AR :	17/02/2022 08:34:28